

Avantages spirituels.

Tous ceux qui s'abonnent au "Bulletin de Ste Anne de la Pointe-au-Père," ont part à une messe qui est dite chaque mois à leur intention dans la chapelle de la Pointe-au-Père, ainsi qu'aux prières quotidiennes qui se disent à la suite de la Sainte Messe

—000—

Dons au Sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père.

Tous les dons à la chapelle de la Pointe-au-Père doivent être adressés ou remis au curé, le Rév. M. Maj. Bolduc.

—000—

Renseignements utiles.

La messe du pèlerinage se dit toujours à 8 hs.

La Grand'messe du dimanche se chante à 9½ hs et les vêpres à 2 hs.

L'honoraire d'une grand'messe est de \$3.00, celui d'une basse messe est de 50 centins.

La messe pour ceux qui ont acheté des billets d'affiliation à l'ŒUVRE DU PÈLERINAGE DE STE ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE se dit le premier lundi du mois.

La messe pour les abonnés qui ont payé leur abonnement est dite le second lundi du mois.